

04/12/1990  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

90-98I du 29 DECEMBRE 1990  
DECRET N° /MTSS-DGFP-DGPE-SIE-

Portant intégration et nomination de  
certains candidats dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Sociaux (Enseignement) en  
tête PASSI NTOUMBA./-

LE PREMIER MINISTRE,

USAS :

- (/u la Constitution du ~~8 Juillet 1979~~ ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-  
néral des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/190/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-  
me des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Fé-  
vrier 1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à  
la révocation et à la nomination des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 regle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-  
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements ;  
(/u le décret n° 67/304 /MT-DGT du 30 Septembre 1967 mo-  
difiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret  
n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseigne-  
ment ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et  
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le regle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u les dossiers de candidature constitués par les in-  
téressés ;

D.G.P.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence Es Lettre (Options: Chinois Moderne et Lettres Modernes) obtenue en Chine et en France, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Bycée Stagiaire, indice 790.

- PASSI NTOUMBA, né le 9 Mai 1961 à Kinshasa
- MALANDA (Jean-De-Dieu) né le 23 Août 1961 à Linzolo
- MAHOUNGOU KANDZA (Michel) né le 12 Novembre 1956 à Kinkala

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

le 23 Décembre 1990  
BRAZZAVILLE, le 8 JANVIER 1990

Par le Premier Ministre, P.I

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

- Jeanne D A M B E N D Z E T. /-

- Pierre M O U S S A. /-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPE..... 3
- DGFP/BST..... 11
- B:G:B..... 3
- D.C.F..... 1
- MESSRS..... 2
- DPAA/MESSRS..... 2
- INTERESSES..... 3
- DOSSIERS..... 9
- SGG/BC..... 2./-